

L'ANALYSE

Les ruées bancaires ne sont plus ce qu'elles étaient

Par **Hervé Alexandre**, professeur à l'Université Paris-Dauphine

Le transfert par Siemens de 500 millions d'euros d'une banque française à la Banque centrale européenne représente l'équivalent de plus de 7 000 comptes bancaires assurés.

Dans la période agitée qui secoue les banques et particulièrement les banques françaises, les annonces rapprochées de Siemens et Meetic ont défrayé la chronique. Le premier a rapatrié avant la crise une partie de sa trésorerie, confiée jusque là à une banque française, auprès de la Banque centrale européenne tandis que le second a annoncé qu'il envisageait de transférer ses avoirs dans des banques américaines. Au-delà de l'argument concernant le manque de confiance dans l'avenir des banques françaises, il s'agit dans un cas d'un arbitrage permettant une meilleure rémunération des liquidités déposées auprès de la BCE et dans l'autre cas d'une politique stratégique de développement à l'international.

Cependant, peu de temps après, une étude de l'agence Fitch met en avant la diminution très significative de l'exposition auprès des banques françaises des MMF (money market funds). Ces fonds investissent dans des titres à très court terme (la maturité pondérée de leur portefeuille doit être inférieure ou égale à 60 jours) très liquides et très sûrs. Cet été, les titres que détenaient ces fonds sur des banques européennes ont été remplacés par des titres canadiens et japonais. 250 milliards de dollars ont ainsi disparu des passifs des banques françaises rendant encore plus précaire leur inquiétante situation. Au-delà du débat concernant la solidité des banques européennes, leurs expositions à la dette grecque, portugaise ou espagnole, ces événements nous amènent à nous interroger sur le risque de liquidité qui pèse dorénavant sur les banques.

Traditionnellement et théoriquement, les crises de liquidité qui affectent les banques se traduisent par une «course aux guichets» pendant laquelle les particuliers cherchent massivement à retirer leurs dépôts avant qu'il ne soit trop tard. Cette course, excessivement prudente, est très dommageable, car elle peut transformer un risque potentiel en crise systémique réelle. Durant l'année 2008, première période de la crise actuelle qui n'en finit plus, et afin d'éviter une panique telle que celle qui a touché les clients de Northern Rock en 2007, les Etats ont annoncé qu'ils garantissaient les dépôts des particuliers (à hauteur de 70 000 euros dans le cas de la France par exemple). L'Irlande a également fait preuve de fermeté en annonçant la garantie des dépôts auprès des

six principales banques irlandaises, au risque de se mettre elle-même en difficulté. Plus près de nous, les gouvernements belges et français viennent d'annoncer (4 octobre 2011) qu'ils garantissaient les dépôts de Dexia en pleine tourmente («Dans le cadre de la restructuration de Dexia, les Etats belge et français, en liaison avec les banques centrales, prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des déposants et des créanciers»).

Les chercheurs réfléchissent depuis longtemps au meilleur moyen de protéger les banques et l'ensemble du système financier contre ce risque d'illiquidité, au moins depuis le fameux article de Diamond et Dybvig en 1983¹. Dans les modèles traitant

Les événements récents qui affectent les banques européennes peuvent amener à réfléchir autrement à la garantie des passifs bancaires.

de la liquidité bancaire, il est toujours envisagé une ruée physique de petits déposants qu'il convient de rassurer. L'assurance des dépôts est alors un mécanisme dont l'objectif est de calmer ces déposants et d'éviter ainsi une panique digne de celle qui s'empare des personnages de Mary Poppins pour un dépôt de 2 pences. Or, le retrait des dépôts de Siemens, Meetic ainsi que

celui des MMF américains est d'un autre genre. Le transfert par Siemens de 500 millions d'euros d'une banque française à la Banque centrale européenne représente l'équivalent de plus de 7 000 comptes bancaires assurés (sur une base de 70 000 euros maximum par dépôt), et une infinité de comptes courants en provenance de particuliers «classiques». Pour des montants potentiellement identiques et un impact au passif des banques similaire, une ruée de 7 000 déposants aux guichets n'affectera pas à court terme le système bancaire de la même manière qu'un transfert discret et physiquement imperceptible. Du fait notamment de la mondialisation et des transferts de plus en plus rapides de montants importants, la nature même du risque de liquidité est modifiée.

Les événements récents qui affectent les banques européennes peuvent nous amener à réfléchir autrement à la garantie des passifs bancaires. L'approche bâloise, la loi Dodd-Frank ou le rapport Vickers intègre chacun à leur manière cette problématique, mais personne ne peut ignorer qu'encore une fois, les métiers et les risques subis par les banques ont profondément changé depuis trente ans et que les ruées bancaires risquent d'être à l'avenir moins visibles mais tout aussi douloureuses. ■

1. Diamond D.W., Dybvig P.H. (1983). «Bank runs, deposit insurance, and liquidity». *Journal of Political Economy* 91 (3): 401-419.